

**ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
APPEL A PROJETS ABC 2023**

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	COMMUNE DE TORREILLES
ADRESSE DU SIEGE	AVENUE DE LA MEDITERRANEE
CODE POSTAL	66440
COMMUNE	TORREILLES
N°SIRET DE LA COMMUNE	21660212800011
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	Docteur MARC MEDINA
FONCTION	Maire
TELEPHONE	0468283202
COURRIEL	mairie@torreilles.fr
RESONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	flora brousse
FONCTION	Responsable service urbanisme et environnement
TELEPHONE	0468283202
COURRIEL	flora.brousse@torreilles.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET	
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de TORREILLES
CONTEXTE	<p>La commune de Torreilles s'inscrit durablement dans une démarche globale environnementale depuis de nombreuses années. Seule commune littorale du département des Pyrénées-Orientales à ne pas avoir bénéficié de la mission Racine dans les années 1960, elle profite aujourd'hui d'un littoral naturel qui compte un site NATURA 2000 ainsi qu'un Parc Naturel Marin.</p> <p>Le territoire communal est également concerné par trois types d'inventaires qui constituent une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. On trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois ZNIEFF, Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique, qui sont des secteurs terrestres, fluviaux et/ou marins particulièrement intéressants sur le plan écologique, en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. On distingue des ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée et caractérisées par la présence

d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel ; ainsi que des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, ...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

- Une ZICO, Zone d'Inventaire pour la Conservation des Oiseaux.
- Un ENS, Espace Naturel Sensible.

L'embouchure de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque correspondent à une zone littorale caractéristique composée d'un système estuarien. Elle est concernée par les deux périmètres ZNIEFF, une ZICO et un périmètre ENS.

Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, le syndicat Rivage, le Conservatoire du Littoral, les espaces naturels de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine, le SMBVT et le SMBVA participent en tant qu'acteurs à la ressource des données faunistiques et floristiques et à la protection du territoire naturel communal.

C'est ainsi que l'on trouve 84% des observations sur le site SINP sur la frange littorale.

La zone agricole vient compléter la cartographie torreillane puisqu'elle représente plus des deux tiers de la commune. La commune est engagée depuis bientôt 15 ans dans la préservation de ses espaces agricoles :

- mise en place d'une procédure communale en amont des ventes agricoles,
- convention avec la SAFER,
- budget annuel de 40 000 euros pour les préemptions en zone agricole. Le budget des premières années était de 80 000 euros,
- travail de remembrement de parcelles et d'îlots avec les agriculteurs,
- commodat entre particuliers et entre particuliers et professionnels,
- commission agricole,
- recherche d'innovation agricole.

Au-delà de la volonté politique, il y a une énergie forte des agriculteurs et des habitants de préserver ces zones naturelles et agricoles.

Cette synergie est aussi liée au risque d'inondabilité de la commune. En effet, une commune soumise au risque inondation se doit de connaître, de préserver et d'entretenir son territoire.

Fortement impactée et soumise à un plan de prévention des risques inondation, la commune se recrée sur elle-même. Réussite nationale, la commune s'inscrit dans un projet de RHI-THIRORI de l'îlot Pasteur concernant l'opération de démolition/reconstruction de son centre ville. Après l'acquisition et la démolition de plus d'une dizaine d'habitations, elle requalifie et apaise son centre ville. A la place, elle fait le choix d'implanter un ESAT comprenant 28 logements dont un foyer d'hébergement pour adultes handicapés de 17 studios, un foyer logement de 9 logements ainsi que deux autres logements HLM permettant ainsi une insertion des personnes handicapées au cœur du village. Ce projet s'inscrit dans une démarche vertueuse, ce public peu motorisé n'engendrera pas de problème de stationnement et privilégiera donc les déplacements doux.

A travers le projet RHI-THIRORI, la résidence Esparrac, la maison France

services...la ville refonde son centre ville et répond ainsi aux enjeux « zéro artificialisation nette » et à la loi Climat et Résilience. Très impactée par cette dernière avec notamment la problématique du recul du trait de côte, la commune travaille conjointement avec le CEREMA, l'OBSCAT, PMCU et les services de l'Etat sur les enjeux du littoral de demain.

Afin de valoriser son environnement exceptionnel, la collectivité travaille sur l'obtention de nombreux labels qui lui permettent de mettre en place des actions et de les pérenniser.

La commune a été une première fois labellisée en 2019 Territoire Engagé pour la Nature. Elle a ainsi renouvelé sa candidature en 2023 et fait évoluer ses actions :

- Préservation des espaces naturels et agricoles par le biais de la maîtrise foncière, du respect et de la valorisation de ses espaces,
- Des actions de communication et de sensibilisation à la biodiversité auprès du grand public, des scolaires et des jardiniers amateurs, (réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, actions citoyennes...),
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager par le biais d'aménagements résilients qui répondent notamment aux nouvelles attentes d'un tourisme durable.

C'est dans ce contexte que la commune de Torreilles souhaite continuer à s'inscrire durablement dans cette démarche en répondant à l'appel à projet 2023 « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité.

La Municipalité souhaiterait agir sur son territoire afin d'acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ses enjeux.

Les objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire.

Plus qu'un simple inventaire, l'ABC est un outil stratégique de planification territorial. La cartographie des différents enjeux de la biodiversité locale permet de valoriser et préserver le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants.

Le périmètre étudié concerne deux axes traversants du territoire communal :

- Une trame bleue « ouest/est » située en zone naturelle qui concerne le ruisseau de Torreilles. Ce dernier étant menacé par une vanne défectueuse en amont, il est essentiel pour la

commune de témoigner sur cette faune et flore recensées afin de pérenniser ce ruisseau historique. Ce ruisseau se jette dans le Bourdigou puis dans la mer. A l'heure actuelle, où le département est en alerte renforcée sur la ressource en eau, il est primordial de gérer les cours d'eau de manière réfléchie et durable. Cette trame est inscrite en tant que trame bleue dans le PLUi.

- Une trame verte « nord/sud » située en zone agricole qui occupe la frange ouest agri-urbaine et qui concentre à l'heure actuelle tous les grands projets structurants de la commune : la chapelle de Juhègues et ses animations, la ZAC des Asparrots et la cave coopérative pour laquelle la commune a été retenue par le ministère de la transition écologique pour un atelier flash qui s'est déroulé au mois d'octobre 2022.

La commune consciente des enjeux fonciers a décidé de supprimer d'elle-même les zones à urbaniser de son PLU dans le PLUi. Les zones tampons sont des zones très sensibles où se mêlent l'urbanisation et le naturel.

Des inventaires naturalistes complémentaires concernant des trames boisées au sud de la commune seront également réalisés. Ce qui a pour conséquence de définir leur devenir, d'identifier des habitats et des espèces, de définir des milieux sensibles, dans une préoccupation d'enrichir la connaissance scientifique en matière de biodiversité du territoire. Très peu nombreuses sur le territoire communal, ces trames boisées sont sans doute une ressource pour la faune et la flore.

En plus des trames bleues et vertes, la commune a éteint l'éclairage public depuis 2022 de 23h à 6h du matin en hiver et de 1h à 6h du matin en période estivale. La trame noire vient donc se rajouter aux trames bleues et vertes déjà présentes.

La ville s'inscrit également dans d'autres labels en faveur de l'environnement tel que le Pavillon bleu ou l'animation d'une aire marine éducative.

La commune a également signé la charte « Plages sans déchet plastique » :

- Elle sensibilise les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage,
- Elle promeut et organise des événements citoyens pour nettoyer la plage,
- Elle a équipé l'entrée et les sorties des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets,
- Elle a adapté la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles,
- Elle pratique un nettoyage raisonné sur toutes les plages,
- Elle a mis en place des bacs à marée.

L'opération WATTY à l'école, l'AME, les Jardins du lido, Eau et nappes... sont des thèmes portés chacun par une classe de l'école primaire.

L'accompagnement des clubs de plage, la création d'une commission transition écologique, l'interdiction de l'usage unique en mairie, les ganivelles en bois sur le littoral...(liste non exhaustive) sont portés par la commune.

Au-delà de l'aspect technique de recensement des espèces et des milieux naturels, cet atlas est également un outil de sensibilisation vis-à-vis des habitants et usagers de la commune. Il s'agit donc en parallèle des inventaires, d'élaborer des animations visant à faire connaître la biodiversité et ses enjeux de préservation. En plus, des moyens de communication dont dispose la commune, nous sommes en relation avec plusieurs associations pouvant proposer diverses animations. La biodiversité, c'est l'ensemble du vivant et son fonctionnement, humains compris. Nos sociétés bénéficient depuis toujours des services rendus par la biodiversité. Ses valeurs culturelles et « intrinsèques » sont fortes, son apport aux sociétés humaines également car elle contribue à façonner les terroirs, les paysages et même l'identité des communautés humaines.

Consciente de l'ensemble des enjeux liés à l'environnement, la commune est forte de volonté et d'actions à mener sur son territoire.

OBJECTIFS	<p>Les enjeux de cet atlas sont nombreux et non exhaustifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique du ruisseau, - informer, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grands publics, professionnels, touristes,...) et améliorer la surveillance du cours d'eau, - gérer et canaliser la fréquentation, - maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité, - contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes, - améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces, - lutter contre la pollution terrestre et marine, <p>Cet atlas a trois objectifs fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance du milieu, - La protection de ce milieu et des espèces qu'il abrite, - La contribution au développement durable de l'activité fluviale et terrestre.
DUREE DE MISE EN ŒUVRE	28 mois (du 01/09/23 au 31/12/25)
COÛT COMPLET PREVISIONNEL	35 400 € HT
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	28 320 €HT
AIDE DEMANDEE	28 320 € soit 80 % des dépenses éligibles
ACTEURS	Commune de Torreilles

**RESPONSABLE DU
PROJET**

Docteur Marc MEDINA, le maire,

**AUTRE(S)
CORRESPONDANT(S)
AU SEIN DE LA
STRUCTURE**

Cécile MARGAIL, adjointe à l'urbanisme et à la transition écologique

**AUTRE(S)
PARTENAIRE(S)
BENEFICIAIRES D'UNE
QUOTE-PART DE LA
SUBVENTION**

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

La commune de Torreilles s'inscrit durablement dans une démarche globale environnementale depuis de nombreuses années. Seule commune littorale du département des Pyrénées-Orientales à ne pas avoir bénéficié de la mission Racine dans les années 1960, elle profite aujourd'hui d'un littoral naturel qui compte un site NATURA 2000 ainsi qu'un Parc Naturel Marin.

Le territoire communal est également concerné par trois types d'inventaires qui constituent une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. On trouve :

- Trois ZNIEFF, Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique, qui sont des secteurs terrestres, fluviaux et/ou marins particulièrement intéressants sur le plan écologique, en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. On distingue des ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée et caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel ; ainsi que des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, ...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Une ZICO, Zone d'Inventaire pour la Conservation des Oiseaux.
- Un ENS, Espace Naturel Sensible.

L'embouchure de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque correspondent à une zone littorale caractéristique composée d'un système estuarien. Elle est concerné par les deux périmètres ZNIEFF, la ZICO et un périmètre ENS.

Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, le syndicat Rivage, le conservatoire du Littoral, les espaces naturels de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine, le SMBVT et le SMBVA participent en tant qu'acteurs à la ressource des données faunistiques et floristiques et à la protection du territoire naturel communal.

C'est ainsi que l'on trouve 84% des observations sur le site SINP sur la frange littorale.

La zone agricole vient compléter la cartographie torreillane puisqu'elle représente plus des deux tiers de la commune. La commune est engagée depuis bientôt 15 ans dans la préservation de ses espaces agricoles :

- mise en place d'une procédure communale en amont des ventes agricoles,
- convention avec la SAFER,
- budget annuel de 40 000 euros pour les préemptions en zone agricole. Le budget des premières années était de 80 000 euros,
- travail de remembrement de parcelles et d'îlots avec les agriculteurs,

- commodat entre particuliers et entre particuliers et professionnels,
- commission agricole,
- recherche d'innovation agricole.

Au-delà de la volonté politique, il y a une énergie forte des agriculteurs et des habitants de préserver ces zones naturelles et agricoles.

Cette synergie est aussi liée au risque d'inondabilité de la commune. En effet, une commune soumise au risque inondation se doit de connaître, de préserver et d'entretenir son territoire.

Fortement impactée et soumise à un plan de prévention des risques inondation, la commune se recrée sur elle-même. Réussite nationale, la commune s'inscrit dans un projet de RHI-THIRORI de l'îlot Pasteur concernant l'opération de démolition/reconstruction de son centre ville. Après l'acquisition et la démolition de plus d'une dizaine d'habitations, elle requalifie et apaise son centre ville. A la place, elle fait le choix d'implanter un ESAT comprenant 28 logements dont un foyer d'hébergement pour adultes handicapés de 17 studios, un foyer logement de 9 logements ainsi que deux autres logements HLM permettant ainsi une insertion des personnes handicapées au cœur du village. Ce projet s'inscrit dans une démarche vertueuse, ce public peu motorisé n'engendrera pas de problème de stationnement et privilégiera donc les déplacements doux.

A travers le projet RHI-THIRORI, la résidence Esparrac, la maison France services...la ville refonde son centre ville et répond aux enjeux « zéro artificialisation nette » et à la loi Climat et Résilience. Très impactée par cette dernière avec notamment la problématique du recul du trait de côte, la commune travaille conjointement avec le CEREMA, l'OBSCAT, PMCU et les services de l'Etat sur les enjeux du littoral de demain.

Afin de valoriser son environnement exceptionnel, la collectivité travaille sur l'obtention de nombreux labels qui lui permettent de mettre en place des actions et de les pérenniser.

La commune a été une première fois labellisée en 2019 Territoire Engagé pour la Nature. Elle a ainsi renouvelé sa candidature en 2023 et fait évoluer ses actions :

- Préservation des espaces naturels et agricoles par le biais de la maîtrise foncière, du respect et de la valorisation de ses espaces,
- Des actions de communication et de sensibilisation à la biodiversité auprès du grand public, des scolaires et des jardiniers amateurs, (réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, actions citoyennes...),
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager par le biais d'aménagements résilients qui répondent notamment aux nouvelles attentes d'un tourisme durable.

C'est dans ce contexte que la commune de Torreilles souhaite continuer à s'inscrire durablement dans cette démarche en répondant à l'appel à projet 2023 « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité.

La Municipalité souhaiterait agir sur son territoire afin d'acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ses enjeux.

Les objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire.

Plus qu'un simple inventaire, l'ABC est un outil stratégique de planification territoriale. La cartographie des différents enjeux de la biodiversité locale permet de valoriser et préserver le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants.

Le périmètre étudié concerne deux axes traversant du territoire communal :

- Une trame bleue « ouest/est » située en zone naturelle qui concerne le ruisseau de Torreilles. Ce dernier étant menacé par une vanne défectueuse en amont, il est essentiel pour la commune de témoigner sur cette faune et flore recensées afin de pérenniser ce ruisseau historique. Ce rec se jette dans le Bourdigou puis dans la mer. A l'heure actuelle, où le département est en alerte renforcée sur la ressource en eau, il est primordial de gérer les cours d'eau de manière réfléchi et durable. Cette trame est inscrite en tant que trame bleue dans le PLUi.
- Une trame verte « nord/sud » située en zone agricole qui occupe la frange ouest agri-urbaine et qui concentre à l'heure actuelle tous les grands projets structurants de la commune : la chapelle de Juhègues et ses animations, la ZAC des Asparrots et la cave coopérative pour laquelle la commune a été retenue par le ministère de la transition écologique pour un atelier flash qui s'est déroulé au mois d'octobre 2022.

La commune consciente des enjeux fonciers a décidé de supprimer d'elle-même les zones à urbaniser de son PLU dans le PLUi. Les zones tampons sont des zones très sensibles où se mêlent l'urbanisation et le naturel.

Des inventaires naturalistes complémentaires concernant des trames boisées au sud de la commune seront également réalisés. Ce qui a pour conséquence de définir leur devenir, d'identifier des habitats et des espèces, de définir des milieux sensibles, dans une préoccupation d'enrichir la connaissance scientifique en matière de biodiversité du territoire. Très peu nombreuses sur le territoire communal, ces trames boisées sont sans doute une ressource pour la faune et la flore.

En plus des trames bleues et vertes, la commune a éteint l'éclairage public depuis 2022 de 23h à 6h du matin en hiver et de 1h à 6h du matin en période estivale. La trame noire vient donc se rajouter aux trames bleues et vertes déjà présentes.

La ville s'inscrit également dans d'autres labels en faveur de l'environnement tel que le Pavillon bleu ou l'animation d'une aire marine éducative.

La commune a également signé la charte « Plages sans déchet plastique » :

- Elle sensibilise les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage,
- Elle promeut et organise des événements citoyens pour nettoyer la plage,
- Elle a équipé l'entrée et les sorties des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets,
- Elle a adapté la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles,
- Elle pratique un nettoyage raisonné sur toutes les plages,
- Elle a mis en place des bacs à marée.

L'opération WATTY à l'école, l'AME, les Jardins du lido, Eau et nappes... sont des thèmes portés chacun par une classe de l'école primaire.

L'accompagnement des clubs de plage, la création d'une commission transition écologique, l'interdiction de l'usage unique en mairie, les ganivelles en bois sur le littoral... (liste non exhaustive) sont portés par la commune.

Au-delà de l'aspect technique de recensement des espèces et des milieux naturels, cet atlas est également un outil de sensibilisation vis-à-vis des habitants et usagers de la commune. Il s'agit donc en parallèle des inventaires, d'élaborer des animations visant à faire connaître la biodiversité et ses enjeux de préservation. En plus, des moyens de communication dont dispose la commune, nous sommes en relation avec plusieurs associations pouvant proposer diverses animations.

La biodiversité, c'est l'ensemble du vivant et son fonctionnement, humains compris. Nos sociétés bénéficient depuis toujours des services rendus par la biodiversité. Ses valeurs culturelles et « intrinsèques » sont fortes, son apport aux sociétés humaines également car elle contribue à façonner les terroirs, les paysages et même l'identité des communautés humaines. Consciente de l'ensemble des enjeux liés à l'environnement, la commune est forte de volonté et d'actions à mener sur son territoire.

Les enjeux de cet atlas sont nombreux et non exhaustifs :

- améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique du ruisseau,
- informer, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grands publics, professionnels, touristes,...) et améliorer la surveillance du cours d'eau,
- gérer et canaliser la fréquentation,
- maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité,
- contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes,
- améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces,
- lutter contre la pollution terrestre et marine,

Cet atlas aura à trois objectifs fondamentaux :

- La connaissance du milieu,
- La protection de ce milieu et des espèces qu'il abrite,
- La contribution au développement durable de l'activité fluviale et terrestre.

Description du projet

Le projet consiste donc a étudié deux axes traversants du territoire communal :

- Une trame bleue « ouest/est » située en zone naturelle qui concerne le ruisseau de Torreilles. Ce dernier étant menacé par une vanne défectueuse en amont. Il est essentiel pour la commune de témoigner sur cette faune et flore recensées afin de pérenniser ce ruisseau historique. Ce rec se jette dans le Bourdigou puis dans la mer. A l'heure actuelle, où le département est en alerte renforcée sur la ressource en eau, il est primordial de gérer les cours de manière réfléchi et durable. Cette trame est inscrite en tant que trame bleue dans le PLUi.

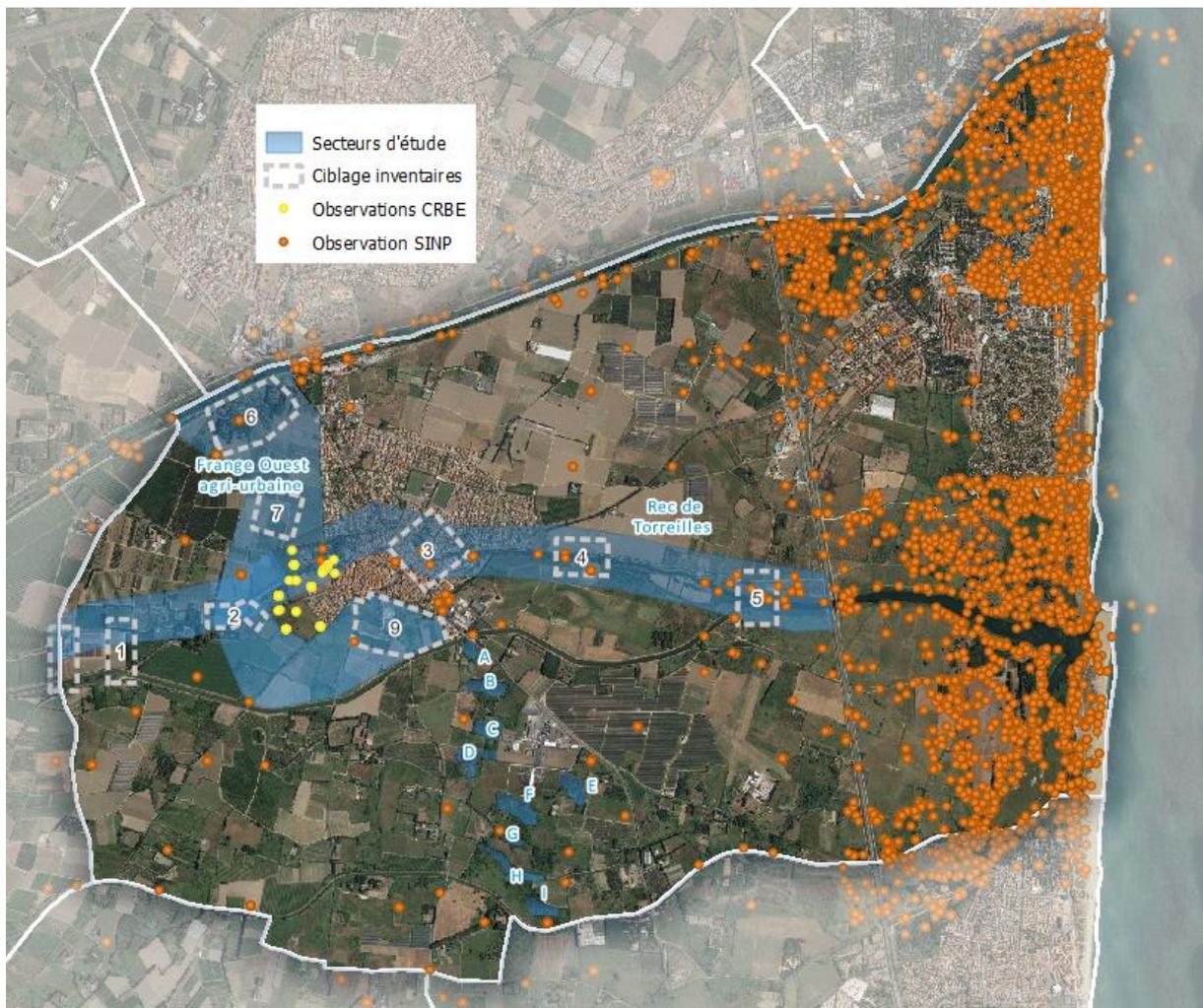
Le Rec de Torreilles a une importance naturelle, patrimoniale, culturelle, et de régulation climatique au sein du village. L'objectif est de mieux connaître cet axe vivant et source de vie, afin d'assurer sa pérennité, sa préservation et sa valorisation, de lui laisser la place qui est la sienne. Par son caractère transversal à plusieurs entités, il sera également un indicateur du potentiel d'accueil des différents milieux riverains.

- Une trame verte « nord/sud » située en zone agricole qui occupe la frange ouest agri-urbaine et qui concentre à l'heure actuelle tous les grands projets structurants de la commune : la chapelle de Juhègues et ses animations, la ZAC des Asparrots et la cave coopérative. La commune consciente des enjeux fonciers a décidé de supprimer d'elle-même les zones à urbaniser de son PLU dans le PLUi. Les zones tampons sont des zones très sensibles où se mêlent l'urbanisation et le naturel.

Zone de transition entre espaces agricoles et urbains, elle est le siège du dernier aménagement urbain qui sera réalisé sur la commune. Porteur de nombreux enjeux, ce secteur a fait l'objet de toutes les attentions. Il s'agit dans le cadre de l'ABC de pousser le regard au-delà de l'aménagement urbain et d'englober le continuum qu'est la frange Ouest de l'espace urbain. Il s'agira d'identifier les secteurs à enjeux de biodiversité sur un axe allant de l'Agly à l'Agouille dels Cirerers. L'objectif est de mettre en lumière pour la suite, une frange fonctionnelle, intersection et unification des trois axes de vie sur ce secteur :

- › Vie naturelle : laisser une place à la vie sauvage, allant au-delà des bords de route et des friches ; lui laisser des espaces pour ce qu'elle est et pas seulement comme un délaissé ou une ressource de nos activités.
- › Vie agricole : Soutenir/ participer à une dynamique de l'activité agricole, respectueuse des milieux et des espèces sur lesquelles elle s'appuie, reconnaître l'agriculture pour les services paysagers et de biodiversité qu'elle peut fournir au territoire
- › Vie urbaine : assurer une (re)connexion des torreillans à la nécessité agricole et au sauvage, via l'implication au fonctionnement de cette future frange de vie.
- Ainsi que des inventaires naturalistes complémentaires concernant des trames boisées qui pourraient définir leur devenir, l'identification des habitats et des espèces, la définition des milieux sensibles, dans une préoccupation d'enrichir la connaissance scientifique en matière de biodiversité du territoire. Très peu nombreuses sur le territoire communal, ces trames boisées sont sans doute une ressource pour la faune et la flore.

Le territoire n'a pas de formation boisée ancienne. Les ripisylves de l'Agly sont fort réduites, les abords de canaux et d'agouilles sont colonisés par la canne de Provence. Les seuls éléments arborés sont les haies et les vergers ; et donc des formations fortement anthropisées. On note néanmoins que la déprise agricole a permis depuis plus de 30 ans de reconstituer des formations boisées naturelles et ce notamment entre la zone urbaine et l'Agouille de l'Auque. D'autre part, il est aujourd'hui communément admis que la transition écologique et l'adaptation climatique ne se fera pas sans les arbres. La commune peut décider aujourd'hui d'engager une protection de ces



boisements dans le cadre de son PLU afin de progressivement créer une trame boisée fonctionnelle. L'ABC propose d'identifier ces formations (délimitation périmétrale, âge et composition végétale) afin d'évaluer leur qualité et ce que les torreillans gagneraient à les protéger.

⇒ Carte des inventaires dans le cadre de l'ABC

Les inventaires s'appuieront sur les protocoles d'inventaires labellisés par des organismes reconnus (MNHN, FCBN, Vigie Nature...).

Par ailleurs, étalés sur 2 ans et sur la totalité d'un cycle biologique selon les périodes favorables à taxon.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	++	++	++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++	++
	0	++	++	+++	+++	+++	++	0	0	++	++	0
	0	0	0	++	+++	+++	+++	++	++	+	0	0
	0	0	0	+	++	+++	+++	+++	++	+	0	0
	0	+	+++	+++	+++	+	0	0	+	+	+	0
	0	0	+	+++	+++	+++	+	0	++	++	+	0
	0	+	++	+++	+++	+++	++	+	0	0	0	0
	0	++	+++	+++	++	+	+	++	+++	+++	++	0
	+++	+++	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+++
	++	+	+	++	++	+++	+++	+++	+++	+++	+	+

Légende : 0 = non favorable + = peu favorable ++ = favorable +++ = très favorable
 Certains secteurs ou espèces demandent des périodes de prospection particulières qui ne correspondent pas toujours aux informations générales données ci-dessus.

ils seront étalés sur 2 ans et sur la totalité d'un cycle biologique selon les périodes favorables à taxon.

Les inventaires de terrain seront menés pendant la période favorable du calendrier écologique, qui débute en avril. Les dates de passage seront choisies de manière à optimiser les chances de détection des espèces à enjeu réglementaire.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	0	0	0	++	+++	+++	+++	++	++	+	0	0

Au gré des investigations de terrains, les espèces rencontrées seront identifiées directement, ou bien photographiées de sorte à pouvoir être identifiées *a posteriori*. Un filet à papillons et des jumelles pourront être utilisés. Les individus sont recensés de manière aléatoire ou bien le long de transects

Les inventaires entomologiques seront réalisés au droit des huit secteurs (Rec de Torreilles + Frange périurbaine) pour les groupes suivants : Rhopalocères (papillons de jour), les Odonates (libellules, demoiselles), Coléoptères et Hyménoptères et seront plus généralistes sur les autres taxons.

- ⇒ Les secteurs 3 à 5 feront l'objet de transects, permettant d'identifier la présence d'insectes dans une succession de milieux passant de l'urbain à l'agricole, et enfin plus naturel.
- ⇒ Les secteurs 1, 2, 6, 7, 9, feront l'objet d'inventaires sectoriels et permettront d'avoir un échantillon représentatif de la biodiversité entomologique dans des secteurs agricoles variés de la commune (friche, friche boisée, vigne, culture de canne de Provence, verger, jardin)

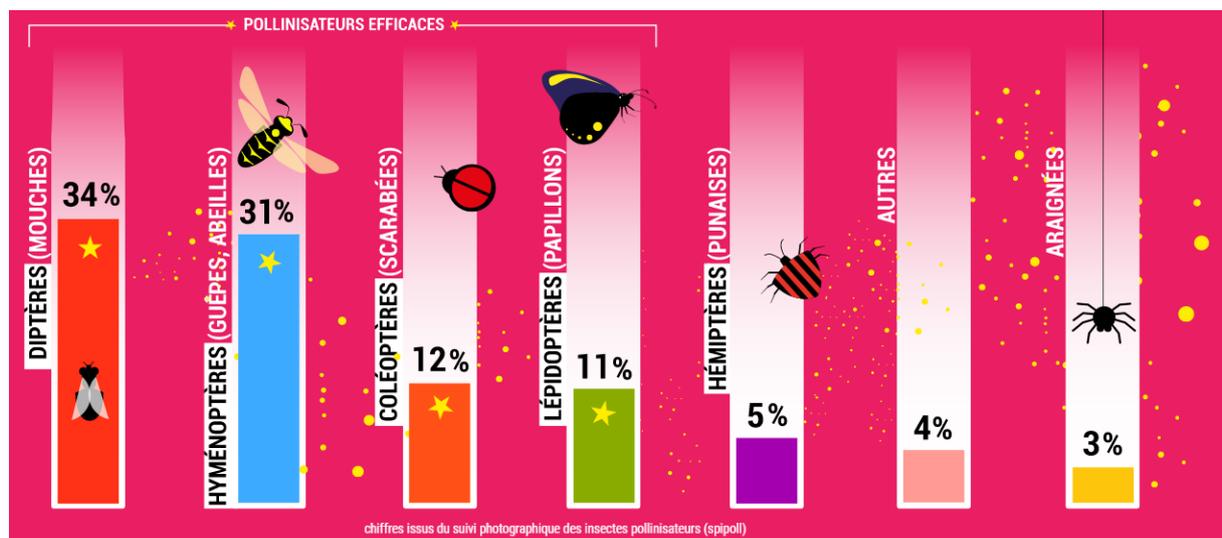
Les Odonates : la détermination se fera par observation directe, par analyse photographique et capture au filet dans le respect de la réglementation. Dans la mesure du possible (accessibilité aux berges...), l'étude des exuvies sera faite.

Le Rhopalocères : la détermination se fera par observation directe, par analyse photographique et capture au filet dans le respect de la réglementation. Les chenilles et les pontes seront recherchées identifiées en cas de présence de plantes d'espèces protégées et patrimoniales.

Pour les autres taxons, la même méthodologie d'identification visuelle directe et photographique est employée. Les orthoptères seront identifiés au son lorsque c'est possible.

En zone agricole, les bordures de champs, de routes et de chemin non fauchés seront particulièrement prospectées, de même que les espaces fleuris, source de nourriture pour les insectes.

Les inventaires menés permettront d'avoir une idée des populations de pollinisateurs sur le territoire.



⇒ *Figure : Principaux pollinisateurs (scc : OPIE)*

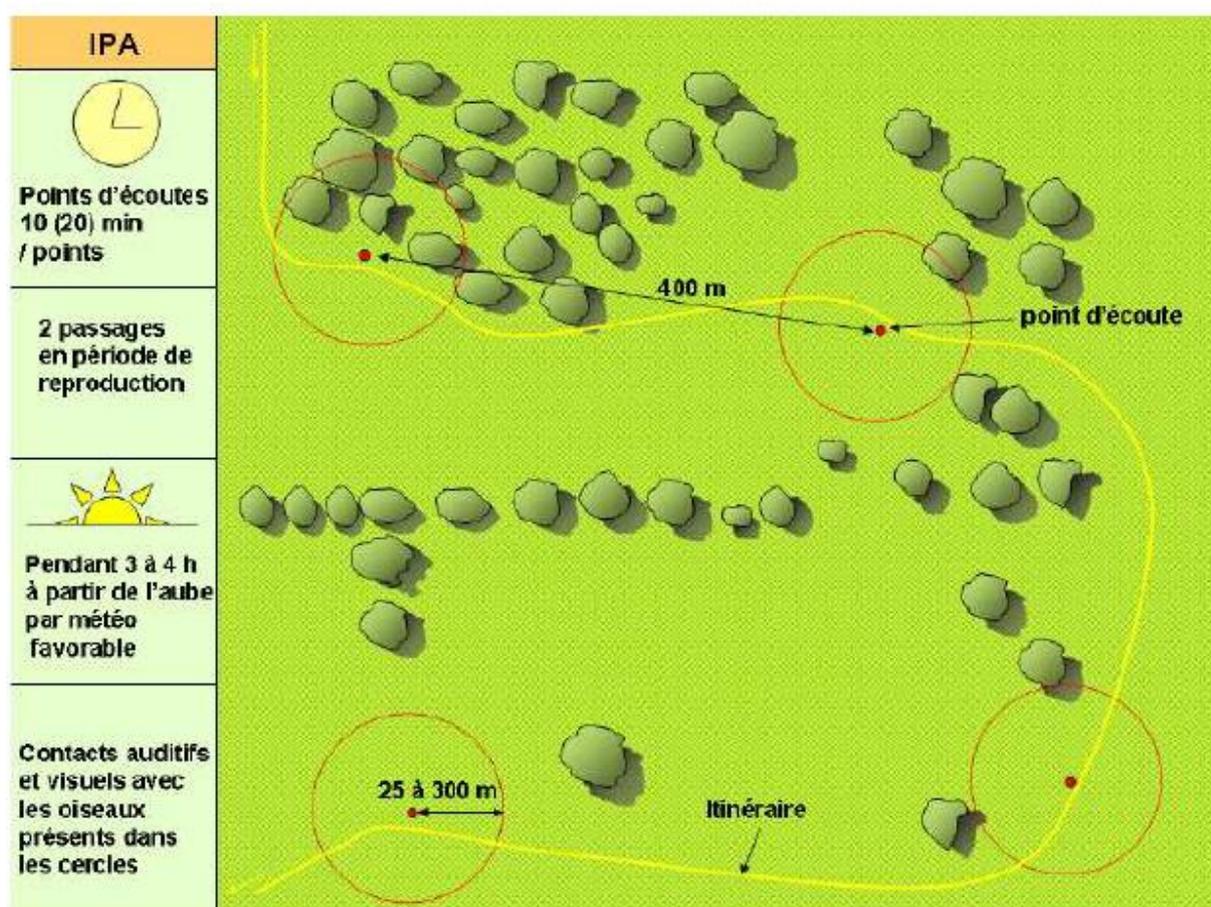
Zoom sur les oiseaux

Les inventaires seront réalisés au droit des huit secteurs, l'accent sera mis sur les oiseaux nicheurs et sur les hivernants.

L'inventaire des nicheurs sera réalisé sur la base de points d'écoute IPA. Le premier comptage aura lieu entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai afin d'identifier les espèces sédentaires et les migrateurs précoces. Le second aura lieu entre le 15 mai et le 15 juin pour tenir compte des retours tardifs de migration.

Les points d'écoutes seront prospectés depuis le levé du jour jusque 4h après. Cette période correspond au pic d'activité pour les oiseaux diurnes, ce qui facilite leur recensement.

Le statut de nidification sera établi selon la codification de l'Atlas des oiseaux nicheurs.



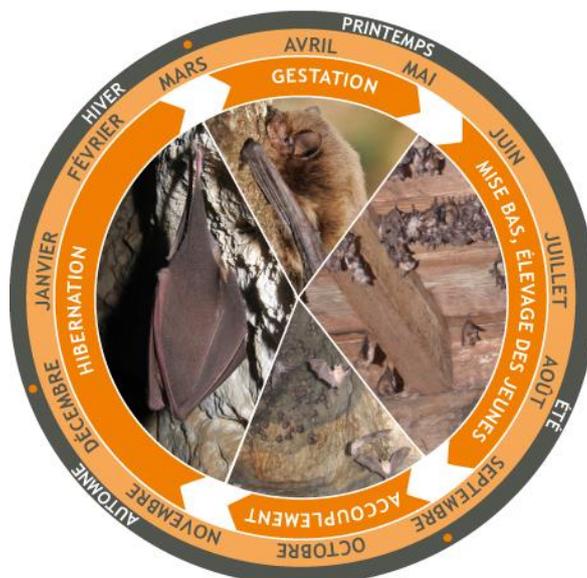
⇒ Figure : Illustration de la méthode des IPA d'après Delzons (2010).

Les hivernants feront l'objet d'un recensement sur les mêmes secteurs d'étude, selon des transects aléatoires. Ils ont une visée qualitative afin de savoir à quelles espèces le territoire est favorable en période hivernale.

Enfin, un recensement des nids d'Hirondelles de fenêtre, espèce emblématique des villages et en déclin pourra être effectué via une animation par le GOR/ la LPO et la participation des citoyens (là je m'avance, il faudra voir avec eux...)

Zoom sur les chiroptères

Les inventaires chiroptères seront également menés au droit des 8 secteurs identifiés. 6 enregistreurs à ultrasons (SMbat) seront installés durant 5 nuits consécutives au printemps, et à l'automne selon l'illustration ci-dessous.



⇒ Figure : Cycle biologique des chiroptères (DREAL Occitanie)

Les enregistreurs permettent de connaître la fréquentation du site par les chiroptères. Ils enregistrent les ultrasons émis par les chauves-souris tout au long de la nuit. Ces enregistrements sont ensuite traités par un logiciel, SonoChiro® qui est un logiciel de traitement automatique des enregistrements ultrasonores de chiroptères. SonoChiro® couvre l'ensemble des espèces européennes.

Les emplacements des points équipés d'enregistreurs à ultrasons ont été choisis pour leur attrait vis-à-vis des chiroptères : ripisylve de cours d'eau et de canaux, haies arborées, lisières de boisements.

Dans la mesure du possible les enregistreurs seront posés au droit d'alignement d'arbres pouvant présenter des cavités pour gîter (platanes...)

Enfin, un recensement des gîtes à chiroptères sera effectué via un « avis de recherche » auprès des citoyens.

Autres taxons – inventaire ponctuel

Amphibiens : une sortie crépusculaire et nocturne relative aux amphibiens est prévue avec une recherche à vue et au chant. En présence de pontes, les têtards seront identifiés.

Elle sera réalisée au printemps à la faveur d'une période pluvieuse ; au droit des secteurs d'inventaires seront ciblés les zones humides et milieux aquatiques, fossés, flaques, mares...

Flore : les inventaires botaniques seront concentrés au droit d'un secteur en forte déprise avec un développement de boisements (Sud village). La réduction des pressions anthropiques dans ce secteur (comparé au reste du territoire) est de nature à favoriser le développement d'espèces plus patrimoniales. Par ailleurs, l'intérêt des boisements pour le territoire torreillans est important compte tenu de leur faible représentation et des changements climatiques en cours. Ainsi une caractérisation floristique et en termes d'habitat naturel et d'habitat d'espèces sera réalisée au droit des différents boisements au Sud. Les deux boisements et leurs abords *a priori* les plus intéressants feront l'objet d'un inventaire floristique plus poussé.

Les inventaires seront réalisés à la période la plus propice, suite à l'étude bibliographique (potentialité d'espèces précoces, plantes hôtes...).

Les autres espèces, hors taxons étudiés, qui seront rencontrées lors des prospections seront également intégrées à l'ABC.

L'approche taxonomique :

Insectes = bon indicateur de la qualité des milieux puisque à la base des chaînes alimentaires.

En lien avec les actions existantes :

- les Plans Nationaux d'Actions en cours Odonates, Papillons
- les outils de sciences participatives VIGIE -NATURE : Observatoire des papillons, Observatoire des bourdons, SPIPOLL, PROPAGE, Faune LR, Vigie nature école, Observatoire Agricole de la Biodiversité
- les acteurs locaux : OPIE, GOR, LPO

Possibilité d'actions ultérieures > sensibilisation et participations aux outils de sciences participatives, mise en place de milieux favorables aux pollinisateurs en secteur urbain et agricole, mise en place/préservation d'espaces de nature favorables aux insectes dans l'espace agricole, aide à l'évolution des pratiques agricoles, évolution dans la gestion des espaces verts/publics, création/installation de nichoirs à insectes, aide à l'évolution des pratiques et de la perception des espaces enherbés, de « friche » et des insectes par les particuliers.....

Oiseaux : taxon facile pour la communication avec le public, fabrication et pose de nichoirs/de mangeoires, comptage nid d'hirondelles.

En lien avec :

- les outils de sciences participatives VIGIE -NATURE : BirdLab, Vigie nature école, Faune LR
- les acteurs locaux : GOR, LPO, CEN LR

Possibilité d'actions ultérieures > sensibilisation et participations aux outils de sciences participatives, mise en place/création de haie favorables à la nidification et à l'alimentation des oiseaux en secteur urbain et agricole, aide à l'évolution des pratiques agricoles (phytosanitaires), évolution dans la gestion des espaces verts/publics (gestion de la fauche), création/installation de nichoirs et mangeoires, découverte/sortie pour les particuliers, intégration de nichoirs dans les futurs bâtis... Compte tenu des régimes insectivores et granivores d'une grande partie des oiseaux, les mesures mises en place pour les insectes seront favorables à l'avifaune.

Chauve-souris : méconnu, important si actions pour la préservation ou la replantation de haies ou la restauration de ripisylve. Pour la mise en place d'actions « trame noire » également.

En lien avec :

- le Plan National d'Actions Chiroptères
- les outils de sciences participatives VIGIE -NATURE : Vigie-chiro, Vigie nature école, Faune LR.

Possibilité d'actions ultérieures > sensibilisation et participations aux outils de sciences participatives, mise en place/création de haies favorables à la chasse des chiroptères en secteur urbain et agricole, aide à l'évolution des pratiques agricoles (phytosanitaires), évolution dans la gestion des espaces verts/publics, création/installation de nichoirs à chauve-souris, découverte/sortie pour les particuliers, évolution des pratiques d'éclairages nocturnes chez les particuliers, lutte contre les moustiques

Lors des inventaires au droit du Rec de Torrelles, les Amphibiens seront également recherchés compte tenu de l'aspect aquatique de l'axe d'étude. Un focus sera mis en place également sur la Flore au droit de la trame boisée au Sud. En effet, sur ces espaces délaissés depuis longtemps, la flore spontanée peut

Dans un premier temps une analyse exhaustive des données existantes sera entreprise. Cette étape est essentielle puisqu'elle permettra :

- De recueillir et de centraliser toutes les données existantes

- D'avoir un état de la connaissance « biodiversité » sur l'ensemble du territoire
- D'identifier plus précisément les zones blanches (secteurs sous-prospectés, présentant peu ou pas de données) et les zones à enjeux.

Les données existantes sont issues :

- du SINP (Système D'Information de la Nature et des Paysages), de l'INPN (Openobs), de la base données SILENE et des bases de données de sciences participatives (Faune LR notamment)
- des périmètres naturalistes, des inventaires réalisés dans le cadre du site NATURA 2000 du complexe lagunaire, d'études de projet sur le territoire, des inventaires de zones humides....
- des acteurs locaux
- des études faites sur le territoire dans le cadre d'aménagements (digues de l'Agly notamment)
- de notre base de données....
-

Tous les éventuels producteurs de données seront consultés.

Depuis 2017, la DREAL Occitanie est le guichet unique pour déposer les demandes de données naturalistes via le SINP. Cette première analyse permettra d'avoir une idée précise de la biodiversité connue du territoire. Les milieux seront caractérisés par les espèces qui y vivent. Les espèces présentant un enjeu de conservation et/ou menacées feront l'objet d'un focus.

3 taxons seront particulièrement étudiés et 2 autres inventoriés plus ponctuellement selon les secteurs. Les protocoles d'inventaires sont principalement ceux du guide méthodologique du MNHN.

En outre, le projet prévoit la production et la diffusion de documents cartographiques notamment :

- la synthèse des enjeux de biodiversité du territoire en couplant les 3 axes de l'ABC.
-

La cartographie de l'occupation du sol ou des végétations du territoire est déjà réalisée par PMCU (communauté urbaine). Cela consistera à faire une mise à jour des cartographies existantes.

En revanche, il faudra inclure la localisation des habitats à enjeux avec une hiérarchisation.

L'animation....

Les objectifs fixés par les Atlas de la biodiversité communale sont en lien avec les populations des territoires concernés.

Il va falloir initier et maintenir la mobilisation des citoyens.

Une réunion de lancement pour établir une base solide avec les habitants est indispensable.

Dès le lancement de l'ABC, la volonté d'impliquer les habitants est déterminante. Avant même le premier comité de pilotage, une réunion de lancement permettra de recueillir les attentes, les points de vigilance et les besoins de la population concernant ce type de projet.

Mobilisant des habitants, des élus et des visiteurs, des formats originaux seront proposés au cours de cet évènement pour initier les ateliers et les présentations : ateliers participatifs, parcours découvertes, jeux et animations ludiques pour les plus jeunes.

Lors de cet évènement, des ateliers de découverte de la biodiversité, des contes de sensibilisation seront proposés aux enfants. Une initiation à l'identification des amphibiens peut-être proposée.

Pendant que les enfants explorent la biodiversité de façon ludique, les adultes seront sensibilisés aux enjeux de l'ABC et ses objectifs.

Les ateliers de travail permettront de dégager un ensemble d'actions et des lignes directrices qui seront suivis durant tout le projet.

La communication est un vecteur essentiel du partage. La transparence auprès des habitants est une valeur primordiale à adopter lorsque l'on veut impliquer une population dans un projet participatif. Ceci s'applique avant, pendant et après chaque événement. A la demande des habitants, chaque événement ou venue d'experts sera annoncée par des articles dans le bulletin hebdomadaire ou sur les réseaux sociaux. Prévenir les habitants d'un événement ou d'une activité mise en place au sein de leur village favorise la mobilisation et l'organisation des volontaires. Des comptes rendus aux habitants seront également proposés sur chaque activité pour assurer un retour sur les événements réalisés. Ainsi, les participants peuvent garder une trace de leurs contributions.

L'intégralité du projet se déroulera avec et pour les habitants, les professionnels, les élus, les techniciens impliquant chacun et les informant des activités, inventaires et trouvailles. A l'occasion de la clôture du projet, une rétrospective des 28 mois de travail et d'animations sera proposée de manière festive.

Pour clôturer, une remise de prix peut-être envisagé pour les habitants ayant participé au concours photos ou une remise de prix pour les enfants ayant participé au concours « dessine moi une grenouille ».

Les enfants seront conviés à aller explorer les sentiers afin de découvrir la faune et la flore ainsi que le travail des naturalistes
Des exposés pour bien assimiler et restituer le terrain.

Des expositions et des sciences participatives pour tout public.

L'intervention de la TRAM 66 qui met en réseau plus d'une quarantaine de partenaires :

"La Tram'66, pour faire circuler les idées d'éducation à l'environnement" est une association Loi 1901 dont l'objet est de promouvoir le développement de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable sur le territoire des Pyrénées Orientales, à travers la mise en réseau d'acteurs.

LES MISSIONS DU RÉSEAU TRAM'66 :

- > favoriser les partenariats, les échanges et les rencontres
- > coordonner des programmes pédagogiques
- > accompagner des dynamiques thématiques et territoriales
- > faciliter l'accès à l'information en éducation à l'environnement
- > contribuer à la professionnalisation des structures adhérentes

Partenaire reconnu et identifié, La Tram'66 est l'interlocuteur privilégié pour impulser des actions collectives d'éducation à l'environnement et représenter ses adhérents à toutes les échelles de territoire.

L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une éducation au sens large, qui s'appuie sur les champs de l'information, de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et de la participation citoyenne pour impliquer les personnes dans l'action, à tous les âges de la vie. Elle explore ainsi, de manière croisée, des champs qui sont tant environnementaux, que sociaux, économiques ou culturels.

Il s'agit d'une éducation qui a vocation à s'adresser, de manière bienveillante, à tous les publics du territoire : familles, socio-professionnels, touristes, scolaires, étudiants, publics en situation de handicap, publics en insertion sociale, etc.

L'EEDD a pour finalité d'accompagner les citoyens vers une prise de conscience de la complexité de leur environnement, vers l'acquisition de connaissances et de compétences qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes écologiques et sociaux auxquels nous faisons face.

L'EEDD se base sur des pédagogies actives, visant à rendre le public acteur de son apprentissage afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.

Des activités variées pour sensibiliser les petits et les grands. L'ABC constitue une belle occasion de mobiliser la curiosité de la population pour des sujets de biologie qu'ils ne connaissent que de loin. Avec des thématiques correspondant à l'ABC : portraits de chauve-souris, d'amphibiens et de reptiles...

Des conférences sous forme de partage aux formats variés : soirées à thèmes, en présences d'experts, permettant de répondre aux questions les plus pointues des habitants ; découverte des protocoles de récolte ; expositions suivies de « cours magistraux » pour découvrir des thématiques méconnues ; ou encore conférences-quizz...

Les concours sont une excellente occasion d'intéresser et de motiver petits et grands. Pour chacun, il est nécessaire de rédiger un règlement définissant les personnes qui peuvent concourir, les dates ainsi que les exigences à adopter pour participer, permettant au concours de se dérouler sans accroc.

Dans ce cadre, la commune a déjà réalisé un concours photo lors du confinement en 2020. Cette opération avait été appréciée et sera renouvelée.

Les sorties sur le terrain à la recherche de la biodiversité sont des moments privilégiés pour les participants. Accompagnés de spécialistes, les habitants ou visiteurs de la commune viennent découvrir sous un autre angle leur environnement proche avec des sorties diurnes et nocturnes.

Ces soirées peuvent être dédiées à la découverte des amphibiens et des chauves-souris qui permettent aux habitants de s'ouvrir à des mondes méconnus, tout en déconstruisant les réflexes de peur et de rejet d'espèces parfois craintes ou décriées à tort. Les chauves-souris, en l'occurrence, font beaucoup parler d'elles comme des locataires bien dérangeantes.

L'Atlas à proprement parler sera synthétique, pédagogique et compréhensible par le plus grand nombre.

Il comportera :

- Une présentation succincte du territoire et de la démarche/actions existantes
- Une présentation des habitats et des espèces par milieux
- Les enjeux de biodiversité sur le territoire
- Un focus sur les secteurs inventoriés
- Les cartographies associées
- Les propositions d'actions

La base de données cartographique sera fournie à la commune (format .shp) ainsi que, les résultats d'inventaires et les photos.

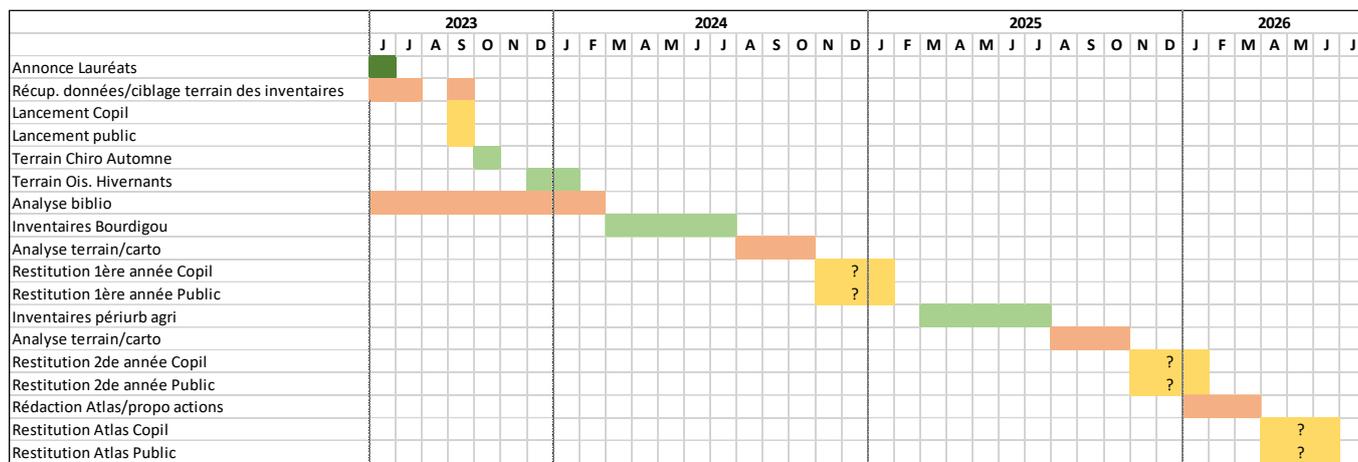
Enfin, CRBE étant adhérent du SINP, les données seront fournies à la base nationale.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Toutes les actions sont décrites dans la partie précédente.

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Action N°1 COPIL DE LANCEMENT	Résultat N°1 Lancement du COTECH Organisation calendaire et méthodologie appliquée. Rencontre de tous les acteurs	01/09/2023	31/12/2023

	1 ^{ère} rencontre avec les citoyens		
Action N°2 1 ^{ère} année de collecte de données	Résultat N°2 Réunion animation cadrage technique 1 ^{ère} restitution COPIL 1 ^{ère} restitution publique	01/01/2024	31/12/2024
Action N°3 2 ^{ème} année de collecte de données	Résultat N°3 Réunion animation Cadrage technique 2 ^{ème} restitution COPIL 2 ^{ème} restitution publique	01/01/2025	31/12/2025
Action N°4 COPIL DE FIN	Résultat N°4 Restitution finale Copil Atlas / actions Restitution finale publique Atlas / actions	01/01/2026	01/07/2026



3. Perspectives de l'action

Les données recueillies concernant l'axe n°1 « le ruisseau de Torreilles » pourront faire évoluer le devenir de ce dernier. En effet, la réparation de la vanne de Torreilles est très onéreuse.... Plus de 860 000 euros TTC frais d'études compris. Nous pourrions ainsi démontrer l'importance de la biodiversité de cette trame bleue et ainsi obtenir les autorisations et subventions nécessaires à ce projet.

Véritable source de fraîcheur et verdure, cette zone naturelle traversant la commune d'ouest en est est primordiale à l'heure actuelle où la ressource en eau est à son plus bas niveau dans les Pyrénées-Orientales.

Les données pourront également mettre en évidence la faune et la flore envahissante comme la tortue de Floride ou bien encore le homard américain.

Les données recueillies dans l'action n°2 permettront d'aménager un parc paysager en fonction des données recueillies au sud du village. En effet, la commune propriétaire de nombreuses parcelles souhaite aménager un parc paysager avec une partie en ceinture verte.

La flore actuelle pourra soit être conservée, soit retirée si par exemple il s'agit d'herbes de la pampa. Des aménagements particuliers pour la faune tel que des abris à chauves souris peuvent être placés si celles-ci sont répertoriées à cet endroit là.

Cette frange périurbaine est délicate. Entre urbanisation et agricole, ces données permettront d'appuyer la non artificialisation des sols.

Ces données seront partagées avec La communauté urbaine, compétente pour les trames bleues et vertes et faire ainsi évoluer les documents d'urbanisme.

La sensibilisation effectuée dans le cadre de l'ABC ne doit pas se limiter aux groupes taxonomiques ciblés. L'éveil à des thématiques variées concernant la biodiversité doit permettre de sensibiliser sur la multiplicité des spécialités concernant l'étude du monde vivant. La sensibilisation et l'explication des fonctionnalités écologiques des organismes vivants doit permettre de s'approprier ces connaissances et permettre un respect des cycles biologiques et écologiques nécessaires à la diversité de la vie torréillane et créer ainsi une culture commune et communale autour de la biodiversité.

Afin de connaître la réussite d'un projet, la mise en place d'indicateurs est essentielle :

- lien autour de la biodiversité : nombre total d'animations, nombre de publications, quel public rencontré ? (enfants – adultes...)
- la mobilisation citoyenne : nombre de personnes touchées par l'ABC, nombre d'adultes, nombre d'enfants, le fil conducteur
- un effort de connaissances : conférences et expositions par des experts, restitutions à destination du grand public, données publiques
- place au numérique : facebook / instagram / page web dédiée.

Le projet fera certainement face à des difficultés et à des freins qu'il faudra anticiper et retranscrire par la suite.

Si cet ABC est un premier diagnostic, il reste encore beaucoup à faire pour la connaissance du territoire mais également pour valoriser tous les résultats.

La commune étant connue pour son tourisme vert, cet ABC peut contribuer indirectement à l'attractivité du territoire. Parmi les actions à étudier pour la suite, comment intégrer les flux touristiques dans le cadre de la trame bleue ou bien dans la création de sentiers et panneaux d'interprétation.

4. Gouvernance

La Commune est porteuse du projet d'ABC et est donc responsable de l'ABC. Elle assure le pilotage global du programme, elle établit donc la gouvernance du projet

Dans le cadre de l'ABC, la commune a décidé de s'entourer du bureau d'études CRB Environnement, le meilleur BE environnemental du département. Fondé en 2003, ce bureau d'études est spécialiste dans le secteur de l'environnement et en traitement des données cartographies. Il est composé de 6 collaborateurs. Notre chargée de mission privilégiée sera Amélie LUCAS. Il possède un large panel de matériels mis à disposition. Par exemple, pour les campagnes de terrain : tablette graphique équipée du logiciel SIG Nomade CartoLander pour la saisie des données, appareils photos reflex numériques pour l'acquisition d'images de qualité, détecteurs ultrasons de chiroptères, petterson D240X couplé à un enregistreur Roland R-09UR et boîtier enregistreur SM2BAT x 2, SM4BAT, SMMINIBAT x 6, écoute ornithologique, Parabole TELINGA sur enregistreur Roland R-09UR, mesures acoustiques, Sonomètre BRUEL & KJAER de type 2236A, homologué de classe I, photos aériennes, Drones télépilotés : HEXAKOPTER 4 Kg charge utile 1,5 Kg, AIR 2S 500 g... Liste non exhaustive.

CRBE assure la mise en œuvre de l'inventaire de biodiversité. CRBE assistera aux différents comités pour tout ce qui relève de son domaine de compétences. CRBE travaillera en étroite collaboration

avec les différents acteurs naturalistes du territoire, ainsi que des responsables de l'animation de l'ABC.

Sur le volet animation, sensibilisation, elle va collaborer avec la TRAM 66. La TRAM 66 regroupe plus de 36 associations sur tous les suivants : agriculture, alimentation, aménagement, art, biodiversité, bruit, citoyenneté, climat, consommation, déchets, eau, économie circulaire, éducation dans la nature, énergie, géologie, jardin, mer et littoral, mobilité, nuit, patrimoine culturel et naturel, paysage, risques, santé, solidarité internationale et urbanisme-habitat.

Sous forme d'appel à projet, les différentes associations pourront répondre à nos différentes mandes d'animation : Le GOR 66, Astéreaé, Ateliernature et écriture, Charles Flahault, Econature, Natur'ailes, les Petits débrouillards....

Nous avons déjà collaboré avec ses deux principaux acteurs. Une feuille de route a déjà été établie dans le cadre de l'ABC. Il est important que cette feuille de route soit évolutive en fonction des différentes rencontres avec le public.

Le Parc Naturel Marin et le Syndicat Rivage, avec qui nous travaillons conjointement sur d'autres projets seront également associés à l'ABC. Effectivement, ils peuvent et doivent se coordonner avec les différents suivis qu'ils ont déjà réalisés l'un sur le périmètre du site Natura 2000 et l'autre sur l'espace du Parc Naturel Marin.

Ces deux partenaires privilégiés nous ont chacun apporté leur soutien par une lettre jointe au dossier.

Les espaces naturels de Perpignan Méditerranée de la communauté urbaine ainsi que le Syndicat Mixte de la Vallée de la Têt interviendront également en tant qu'acteur de cet ABC.

L'axe 1 qui concerne le Rec de Torreilles est compétence du SMTBV. Un travail concernant la pérennisation de ce rec est en cours depuis plus d'un an. Les données et cartographies qui vont découler sont primordiales dans cette avancée.

Le projet prévoit une implication transversale des élus et de l'ensemble des services techniques concernés afin de favoriser l'appropriation du projet en interne.

Un comité de pilotage et un comité technique seront mis en place avec des équipes pluridisciplinaires.

**Commune de Torreilles
Responsable du projet**

Comité de pilotage

Elus et services de la commune de Torreilles

<p>Intervenants extérieurs (bureau d'études, partenaires publics, associations, commission transition écologique...) PNM OFB Agriculteurs Chasseurs Syndicat de gestion Syndicat rivage</p>		<p>Elus Membres des différents services de la commune : urbanisme et environnement, espaces verts, communication... Commission transition écologique</p>
<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information sur l'état d'avancement de la réalisation du projet, - choix d'arbitrages nécessaires, - validation des orientations et modifications de l'opération 		
<p>Fréquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion au lancement de l'opération, - Une réunion à chaque saison, - Une réunion de clôture. 		

Comité technique		
<p>Intervenants extérieurs Bureau d'études TRAM 66</p>		<p>Membres des différents services de la commune</p>
<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traduction des missions en prescriptions opérationnelles - coordination entre le niveau décisionnel et les partenaires 		
<p>Fréquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion après le lancement de l'opération, - Réunion en fonction des avances des données naturalistes. 		

Atelier projet / animation		
<p>Membres de la commune (élus / techniciens)</p>		<p>Tout public</p>
<p>BE</p>		
<p>Intervenants extérieurs</p>		
<p>Missions :</p>		

- animation / sensibilisation / communication

Fréquences :

Il est prévu une animation par trimestre.

5. Résumé publiable du projet

Nichée au cœur des Pyrénées-Orientales, Torreilles, riche d'un patrimoine naturel, historique et culturel exceptionnel est pour tous ceux qui l'ont découverte un « petit coin de paradis ». La ville, consciente des atouts attachés notamment à son environnement, s'est très tôt attachée à les préserver et les valoriser à travers notamment, l'obtention de nombreux labels: Pavillon bleu dès 1990, Agenda 21 en 2015, Villes et Villages Fleuris/2 Fleurs à ce jour ou Territoire Engagé pour la Nature depuis 2019.

Aujourd'hui face à l'érosion dramatique et incontestable de la biodiversité, la ville souhaite par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité, recenser cette richesse inestimable à l'échelle communale. A partir des inventaires naturaliste réalisés, la connaissance de leur évolution, de leur comportement et des pressions qu'ils subissent, il sera alors possible d'élaborer des stratégies d'actions cohérentes de planification territoriale et de mobilisation d'un public que l'on souhaite le plus large possible (élus, associations, habitants, chasseurs, agriculteurs, entreprises...) autour de cette problématique.

La zone littorale du territoire, riche d'espaces naturels remarquables ayant fait l'objet d'inventaires documentés dans le cadre du périmètre Natura 2000, des 2 Znieffs et Zico répertoriés, cet Atlas de la biodiversité communale portera en grande partie sur 2 axes encore peu étudiés du territoire à savoir :

- Un axe Est/Ouest, support de la trame bleue par le biais du ruisseau de Torreilles dont l'alimentation par une vanne défectueuse est actuellement en sursis faute d'éléments probants pour justifier de son remplacement,
- Un axe Nord/Sud situé en zone agricole et péri-urbaine, objet de potentiels aménagements structurants comme un parc paysager,
- Enfin la trame boisée, peu étudiée jusque là, fera l'objet d'inventaires complémentaires.

La cartographie qui sera établie, identifiera les enjeux forts en matière de biodiversité et portera les leviers incontournables de l'aménagement à venir du territoire.

Au-delà des inventaires naturalistes et des cartographies à partager, l'Atlas de la Biodiversité Communale a également pour objectifs la sensibilisation des habitants, au sens large, à cette richesse territoriale et sa mobilisation afin de mettre en place des actions responsables à l'échelle de tout un chacun.

La biodiversité, c'est la vie. C'est notre vie, protégeons la !